

Note d'éducation permanente
de l'ASBL Fondation Travail-Université (FTU)
N° 2015 – 15, septembre 2015
www.ftu.be/ep

Jeunes et emploi

Le marché du travail des jeunes Belges

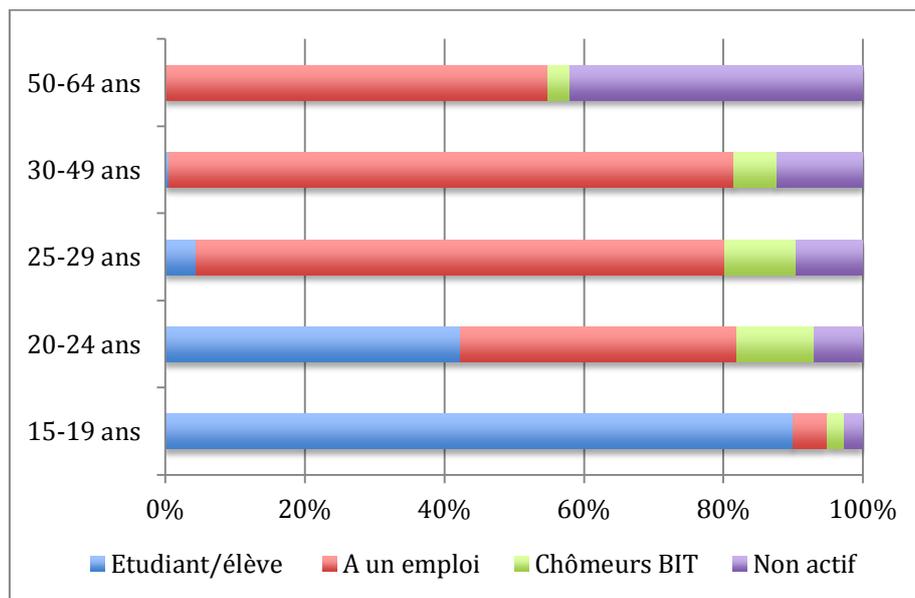
Les grands traits qui caractérisent le marché du travail des jeunes Belges sont un taux de chômage relatif élevé et une insertion laborieuse des jeunes peu diplômés mais avec des disparités régionales très fortes.

LA SITUATION AU REGARD DE L'ACTIVITÉ

En Belgique, la scolarité obligatoire est fixée à 18 ans (obligation à temps plein jusque 15 ans et au moins à temps partiel jusque 18 ans), c'est pourquoi la majorité des jeunes en-deçà de 19 ans sont toujours dans l'enseignement, soit 89,9% (graphique 1). La situation des jeunes au regard de l'activité se distingue de celle des plus âgés par le poids du chômage. En effet, dans la tranche d'âge des 20 à 29 ans, un peu plus d'un jeune sur dix est au chômage. L'autre chiffre qui interpelle est la part des jeunes qui ne sont ni aux études ni sur le marché du travail, les NEETS dans le langage européen (Neither in Employment, Education or Training), une préoccupation émergente en Europe car la proportion de jeunes dans cette situation s'est accrue ces dernières années. Si l'on considère les jeunes âgés de 25 à 29 ans, peu sont encore aux études (4,4%), la majorité a un emploi (75,7%) mais 19,8% sont soit au chômage, soit en dehors du marché du travail. Ce sont près d'un cinquième des jeunes qui se trouvent dans cette situation entre 20 et 30 ans.

La Belgique fait partie des pays qui recourent beaucoup au travail à temps partiel, un temps de travail réduit qui est surtout occupé par les femmes, quel que soit leur âge ou la région considérée. Le tableau 1 montre l'ampleur du travail à temps partiel pour les femmes dès l'entrée sur le marché du travail et pour le reste de la carrière. Ainsi, en Région wallonne les jeunes femmes actives sont 45,8% à travailler à temps partiel ; dans les autres régions du pays, elles sont environ 38%. On notera aussi la part importante du travail à temps partiel pour les jeunes Bruxellois en particulier (27,7%).

Graphique 1 : répartition des jeunes selon leur situation au regard de l'activité, Belgique.



Source : enquête sur les forces de travail, données 2014

Tableau 1: salariés occupés à temps partiel (hors ALE et travail occasionnel), selon l'âge et les régions (%)

	15-24 ans		25-49 ans		50 ans et plus	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Région de Bruxelles-Capitale	27,7	38,4	11,5	31,3	16,0	30,1
Région flamande	13,4	37,8	5,6	41,1	15,8	58,5
Région wallonne	14,7	45,8	6,4	40,5	13,5	50,9

Source : enquête sur les forces de travail, données 2014

Pour les salariés âgés de 50 ans et plus, le poids du travail à temps partiel reflète une stratégie collective de gestion des fins de carrière par la diminution du temps de travail, notamment par un système de crédit-temps fin de carrière. Pour les moins de 50 ans et en particulier les plus jeunes, il revêt une autre signification et révèle des différences liées au sexe. Le premier facteur explicatif du travail à temps partiel chez les jeunes hommes est la combinaison formation / emploi (40,5% pour 26,1% dans le cas des jeunes femmes), pour les jeunes femmes la première raison est que l'emploi n'est pas proposé à temps plein (30,8% pour 22,9% pour les jeunes hommes). Dans l'ensemble, le travail à temps partiel contraint pour des raisons liées au marché du travail concerne 58,6% des jeunes femmes et 48,1% des jeunes hommes.

La part du travail temporaire dans l'emploi des jeunes est un autre trait marquant de l'entrée dans l'emploi des jeunes, même si sur ce point la Belgique est en-deçà de la moyenne européenne et des pays voisins. En 2014, 43,2% des moins de 25 ans dans EU 28 ont un emploi temporaire. La même année, cela concerne 34,2% des Belges du même âge (30% des jeunes hommes et 38,1% des jeunes femmes), 55,3% des jeunes Français, 53,8% des jeunes Néerlandais et 54,6% des jeunes Allemands.

Néanmoins en Belgique, comme dans le reste de l'Europe, cette forme d'emploi reste surtout propre aux jeunes, dans la catégorie des 25 à 49 ans, la part du travail temporaire est de 7,7% et parmi les 50 ans et plus, elle est de 3,5% (données 2014). Ce moindre recours au travail temporaire en Belgique par rapport au reste de l'Europe s'expliquerait par la rigueur de la législation sur la protection de ce type d'emploi¹.

UN CHÔMAGE IMPORTANT SURTOUT PARMIS LES PEU QUALIFIÉS

La participation des jeunes Belges au marché du travail est marquée par le poids du chômage. Le taux de chômage² est effectivement fortement lié à l'âge. Il atteint un maximum entre 20 et 24 ans et décroît ensuite assez rapidement avec l'avancée en âge (graphique 2). Notons que les taux de chômage sont un peu plus élevés parmi les jeunes hommes par rapport aux jeunes femmes.

La Belgique avec 23,2% de chômeurs parmi les 20-24 ans se situe au-dessus de la moyenne européenne qui de 22,2% (EU 28, 2014). Mais en Europe, les différences entre pays sont fortes. Si l'on compare la situation de la Belgique à celle des pays voisins, on constate que le même taux à la même période en France est proche de celui de la Belgique, soit 24,1% alors qu'en Allemagne il tombe à 7,7% et aux Pays-Bas à 12,7%. Pour expliquer ces écarts, des études pointent le rôle des systèmes de protection du travail dans des pays comme la Belgique et la France, qui freineraient l'insertion des jeunes, tandis que les Pays-Bas et l'Allemagne disposeraient de politiques actives efficaces en matière d'insertion sur le marché du travail, et d'un système d'enseignement professionnel en alternance efficient (apprentissage rémunéré) dans le cas de l'Allemagne.

En matière de marché du travail, la Belgique se caractérise aussi par de fortes disparités régionales. Les taux de chômage dans les trois Régions du pays sont très contrastés avec une situation bien plus favorable dans la Région flamande et la moins favorable dans la Région bruxelloise. Dans ces trois Régions, les jeunes sont proportionnellement les plus touchés par le chômage mais avec des ampleurs différentes (graphique 2). Plusieurs raisons expliquent la situation particulièrement peu favorable à Bruxelles. Les causes sont en partie démographiques, la population en âge de travailler y augmente plus vite que dans les autres Régions et l'immigration y est aussi plus importante. De plus, l'offre d'emploi pour des postes hautement qualifiés, exigeant la connaissance de plusieurs langues, est en décalage par rapport au profil des demandeurs d'emploi jeunes peu qualifiés et allochtones, notamment les personnes nées de l'immigration marocaine et turque.

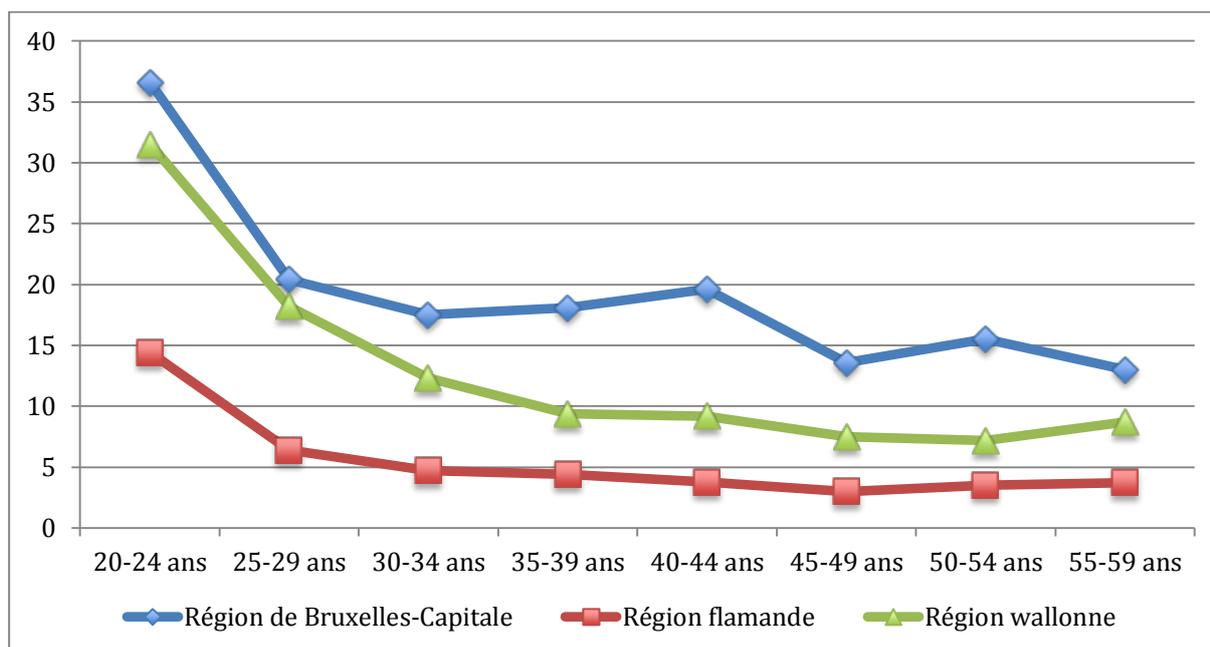
Toutefois, même si le taux de chômage est plus faible en Région flamande, le rapport entre le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans et le groupe des 25 à 54 ans est identique, voire même moins favorable en Flandre avec, en 2012, un rapport de 3,3 entre le taux de chômage des moins de 25 ans et celui des 25 à 54 ans, en Wallonie ce rapport était de 3,1 et à Bruxelles de 2,2³. En bref, la situation des jeunes est plus favorable en Flandre mais structurellement les mêmes phénomènes sont observés.

¹ Cockx B., « Le chômage des jeunes en Belgique », *Regards économiques*, Ires, n° 108, décembre 2013.

² Le taux de chômage BIT harmonisé calculé à partir des enquêtes sur les forces de travail désigne les personnes qui étaient sans travail au cours de la semaine de référence, étaient disponibles pour travailler dans les deux semaines, et étaient activement à la recherche d'un travail au cours des quatre semaines précédentes ou avaient trouvé un emploi devant débuter dans les trois mois suivants.

³ Cockx B., *op. cit.*

Graphique 2 : évolution du taux de chômage selon les classes d'âge et les régions



Source : enquête sur les forces de travail, données 2014

Si le taux de chômage relatif des jeunes de moins de 25 ans atteint ces chiffres, c'est aussi parce que les personnes peu scolarisées sont surreprésentées dans ce groupe spécifique par rapport à l'ensemble des jeunes. En effet, entre 20 et 25 ans 42,3% des jeunes sont encore dans l'enseignement et 11,1% ont en emploi. Le niveau d'études constitue un rempart contre le chômage et un facteur de stabilisation dans l'emploi.

Cette situation plus ou moins favorable sur le marché du travail selon la Région habitée se retrouve aussi au niveau de la scolarité. Les interruptions prématurées de scolarité concernent 14,4% des jeunes en Région de Bruxelles-Capitale, 12,9% en Région wallonne et 7% en Région flamande. Dans les trois régions, le phénomène concerne plus souvent les jeunes hommes que les jeunes femmes. Les transitions entre l'enseignement et l'emploi ne sont pas linéaires et la formation reste la principale protection contre le chômage et la meilleure promesse de stabilisation rapide. Pour les personnes peu scolarisées l'insertion dans l'emploi est laborieuse.

DES ATTENTES FORTES À L'ÉGARD DU TRAVAIL MAIS DES JEUNES CHÔMEURS MODÉRÉMENT OPTIMISTES

Travailler c'est répondre à trois types d'attentes, tout d'abord avoir des ressources pour vivre et une sécurité relative (attentes instrumentales), ensuite s'inscrire dans des relations sociales de qualité, tisser des liens (attentes sociales), et enfin pouvoir s'épanouir, se développer, réaliser des projets, se sentir utile, être reconnu, etc. (attentes expressives)⁴. En 2007, nous avons réalisé une enquête auprès des salariés âgés de moins de 30 ans en Belgique francophone⁵ dans laquelle nous les questionnions sur la valeur accordée du travail et leur vision du travail idéal, que nous confrontions ensuite à l'évaluation de leur travail réel. Les résultats montrent un profil majoritaire de jeune salarié

⁴ Méda D., Vendramin P., *Réinventer le travail*, Paris, PUF, 2013

⁵ L'enquête a été réalisée en collaboration avec le service jeune du syndicat CSC. Il s'agit d'une enquête par questionnaire auto-administré auquel ont répondu 1079 jeunes salariés âgés de moins de 30 ans. L'échantillon est représentatif. Vendramin P., « Le rapport au travail des jeunes », *Revue Wallonie*, n° 94, Conseil économique et social de la Région wallonne, Liège, mars-avril 2008, p. 59-72

concordant avec les tendances observées au niveau européen : un jeune salarié qui considère toujours le travail comme important, mais sans en faire la pierre angulaire de sa vie. Un jeune salarié qui préfère travailler que recevoir de l'argent sans rien faire mais qui ne juge pas trop durement les personnes qui ne travaillent pas. Qu'il faille travailler pour vivre est pour lui une évidence.

Une étude plus récente ciblant les jeunes adultes (entre 25 et 35 ans), réalisée en 2013 et couvrant cette fois l'ensemble de la Belgique⁶, confirme la prégnance de cette éthique de l'épanouissement personnel dans le travail. Ainsi, 63% des jeunes adultes interrogés déclarent préférer « un travail passionnant mais pour lequel ils sont rémunérés 20% de moins, à un travail moins passionnant mais rémunéré 20% de plus ». De même, 71% de ces jeunes adultes préfèrent aussi « un travail passionnant offrant moins de possibilités de promotion, à un travail moins passionnant mais aux promotions plus faciles⁷. » L'intérêt pour un travail passionnant n'élimine pas le souci de la sécurité et 56% de ces jeunes déclarent aussi préférer une plus grande sécurité d'emploi à l'intérêt intrinsèque du travail.

Si le travail est investi de tant d'attentes, extrinsèques et intrinsèques, le chômage est une épreuve qui bouscule le rapport au travail, sans toutefois le remettre en cause. Une enquête menée en 2014 en Belgique francophone auprès des chômeurs⁸ confirme cette centralité du travail mais pointe aussi le relatif pessimisme des chômeurs au regard de leurs opportunités d'emploi. En effet, près de la moitié des chômeurs sont plutôt pessimistes sur leurs chances de (re)trouver un emploi. Tous âges confondus, 54.1% se déclarent optimistes (somme des réponses 'fortes chances' et 'chances moyennes') en ce qui concerne leur retour à l'emploi et 45.9% sont plutôt pessimistes (somme des réponses 'faibles chances' et 'aucune chance'). Si les jeunes chômeurs sont plus nombreux à être optimistes que les groupes plus âgés, un tiers d'entre eux sont cependant pessimistes. Dans cette enquête, les chômeurs de moins de 30 ans sont 12, 8% à considérer qu'ils ont de fortes chances de (re)trouver un emploi, 54% considèrent leurs chances comme étant « moyennes », 28,8% les voient plutôt faibles, et 4.4% n'en voient aucune. Il est interpellant de constater aussi que le niveau de formation a peu d'impact sur ce pessimisme, les jeunes moins diplômés sont 36% à estimer qu'ils n'ont aucune chance ou de faible chance de (re)trouver un emploi et les plus diplômés sont 31,4%. La persistance des taux de chômage élevés parmi les jeunes depuis de nombreuses années, en particulier parmi les peu qualifiés, conduit à ce pessimisme relatif, d'autant que les politiques d'activation conduisent à multiplier les expériences négatives dans la recherche d'emploi.

ENJEUX INSTITUTIONNELS ET TENSIONS

Depuis 2012, « l'allocation d'attente », un revenu octroyé aux jeunes sans emploi n'ayant jamais travaillé, est devenue « allocation d'insertion ». Les conditions d'accès à cette dernière se sont durcies : allongement de la durée d'attente, limitation dans le temps, dégressivité, seuil d'âge maximum pour y accéder. Face à un chômage des jeunes qui se maintient à des taux élevés, ces modifications ont suscité tensions et débats entre acteurs. Les pouvoirs communaux ont notamment reproché aux autorités fédérales de transférer vers les services communaux d'aide aux personnes (les CPAS, centres publics d'action sociale) le poids des budgets nécessaires pour aider les personnes exclues sans avoir les ressources nécessaires pour les accompagner vers l'emploi. Depuis la sixième réforme de l'État entrée en vigueur en juillet 2014, l'ensemble des politiques actives du marché du travail est transféré vers les entités fédérées (politiques d'insertion, aides à l'embauche...). Ces

⁶ Elchardus P., Te Braak P., *Perspectives d'avenir des jeunes adultes*, Rapport n° 3 Carrière et métier, VUB, département de sociologie, Groupe d'études TOR, 2013

⁷ Elchardus P., Te Braak P., *op. cit.*, p. 27.

⁸ Vendramin P., *Un chemin vers l'emploi*. Enquête auprès des travailleurs sans emploi, rapport pour la CSC réalisé par la Fondation Travail-Université, avril 2014. Le public de l'enquête sont les chômeurs en Wallonie et à Bruxelles; 1985 questionnaires ont été récoltés. L'échantillon est représentatif des Régions considérées

dernières ont mis en œuvre des chantiers de révision des politiques de soutien à l'emploi et la formation. Le Pacte pour l'emploi et la formation de la Région wallonne compte parmi ses thématiques prioritaires la création d'un contrat d'insertion pour les jeunes et l'ouverture de places stages pour les apprenants de la formation professionnelle. Ces politiques régionales s'inscrivent dans les lignes de conduite de la « Garantie jeunesse » mise en œuvre au niveau européen, en réaction à l'accroissement du chômage des jeunes dans la plupart des pays européens depuis la crise de 2008. En décembre 2013, les trois régions de Belgique ont remis un plan de mise en œuvre mais les plans de Bruxelles et de la Wallonie ont dû être revus à cause d'un déficit de concertation dans leur élaboration. Par ailleurs, des analystes craignent que les mesures prises jusqu'ici aient tendance à entraîner un effet d'aubaine pour les entreprises mais également un effet d'inversion de la file d'attente des chômeurs et n'aient jamais un réel effet bénéfique sur le taux d'emploi des jeunes⁹.

Les tensions autour de l'emploi des jeunes s'inscrivent dans un contexte de rigueur budgétaire. Dans la gestion du marché de l'emploi, les tensions portent sur la révision de la politique du chômage et notamment la limitation dans le temps des allocations d'insertion. Elles s'inscrivent aussi dans un contexte où l'accroissement du taux d'activité des seniors est au cœur des préoccupations avec des débats houleux et des actions de protestation autour du projet de recul progressif de l'âge de la pension à 67 ans et d'un allongement des carrières, un scénario dans lequel jeunes et âgés peuvent se sentir en compétition, même si à ce jour un effet de transfert entre l'emploi des seniors et celui des jeunes n'a pas été démontré.

Patricia VENDRAMIN

Protection de la propriété intellectuelle : la FTU utilise le système de licences et de partage des connaissances Creative Commons
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/be/deed.fr>



Les notes d'éducation permanente sont mises à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage à l'Identique 3.0 non transposé](#).

Les autorisations au-delà du champ de cette licence peuvent être obtenues à gvalenduc@ftu-namur.org.

**FTU – Association pour une
Fondation Travail-Université**

Rue de l'Arsenal, 5 – 5000 Namur
 +32-81-725122
 Chaussée de Haecht, 579 – 1030 Bruxelles
 +32-2-2463851

Site éducation permanente : www.ftu.be/ep
 Site recherche : www.ftu-namur.org

Éditeur responsable : Pierre Georis



Avec le soutien de la Communauté française / Fédération Wallonie Bruxelles

⁹ Cockx B., *op. cit*

